

Plan stratégique 2024 - 2026

Plan stratégique 2024 - 2026



Réduire la part du jeu excessif et renforcer la protection des mineurs

1

Renforcer l'encadrement
de l'activité de jeux
et de sa promotion

2

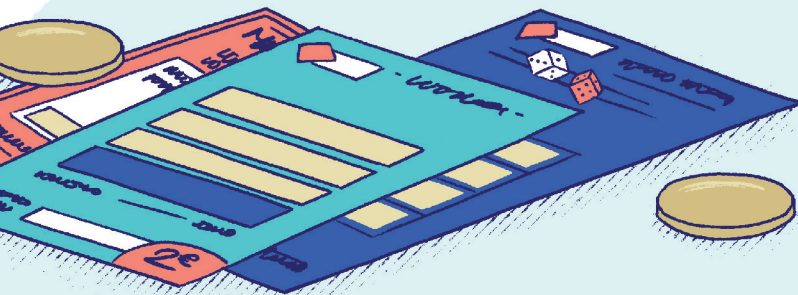
Recentrer la politique
d'accompagnement
à la conformité

3

Intensifier l'action
répressive

4

Renforcer la capacité des
joueurs à maîtriser leurs
pratiques de jeux



**Nos conditions
de réussite :**



1

Faire de la connaissance
scientifique du marché
et de l'analyse des données
la boussole du régulateur

Garantir la légalité, l'intégrité et la transparence du marché des jeux



1

Déployer une stratégie globale de lutte contre l'offre illégale



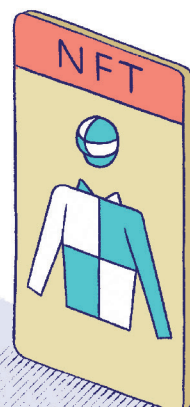
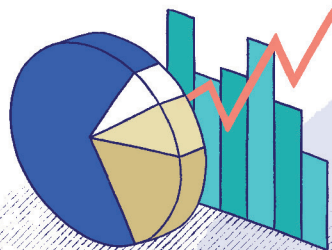
2

Poursuivre les actions de lutte contre la fraude et le blanchiment des capitaux

3

Garantir la protection du consommateur

Veiller à l'équilibre du marché français des jeux d'argent et de hasard et apporter des solutions aux mutations du secteur



1

Approfondir la capacité d'analyse et d'expertise du régulateur pour mieux appréhender les évolutions du secteur

2

Accompagner l'innovation du secteur des jeux, notamment celle portée par l'expérimentation des JONUM

3

Donner une dimension plus opérante au principe de développement équilibré des filières du secteur des jeux

2

Mobiliser l'ensemble des acteurs en France et en Europe

3

Affirmer l'ANJ comme une autorité efficace et exemplaire

Introduction

Le premier cycle de la régulation placée sous l'égide de l'Autorité nationale des jeux (ANJ) s'achève en 2023 sur le constat d'un marché du jeu d'argent en plein essor, avec plus de 13 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit plus de 50% de croissance depuis l'ouverture du marché en 2011. Au fil du temps, le jeu d'argent est devenu un produit de consommation courante, pour tous les âges et tous les milieux : plus d'un Français sur deux joue aujourd'hui, ce qui représente un montant de dépense de plus de 55 milliards d'euros chaque année. Bref, le jeu est au cœur de nos sociétés et ce phénomène se constate dans tous les pays européens.

Or, le jeu d'argent n'est pas un produit comme les autres et ce sont bien les risques inhérents à cette activité qui ont justifié que l'Etat mette en place une politique de régulation restrictive, oscillant dans l'histoire entre prohibition et tolérance, et qui se traduit aujourd'hui par un objectif légal de limitation et d'encadrement de l'offre et de la consommation de jeux. En 2019, les pouvoirs publics ont souhaité renforcer la protection des joueurs, l'ANJ a été mise en place dans cet objectif et c'est à l'aune de celui-ci que l'action de l'Autorité doit être mise en perspective.

A cet égard, force est de constater que des progrès substantiels ont été accomplis par les opérateurs de jeux depuis trois ans dans le domaine de la protection du joueur. Est-ce pour autant suffisant ? Il est permis de penser que non si nous considérons la place qu'occupe encore aujourd'hui le jeu problématique dans le marché du jeu d'argent. L'Observatoire des Jeux avait ainsi estimé en 2019 à 1,4 million le nombre de joueurs à risque, dont près de

400 000 de niveau pathologique¹. Au total, le jeu problématique génère plus de 38% du chiffre d'affaires du secteur et 21% pour les seuls joueurs excessifs². Ces chiffres doivent être actualisés mais, plus généralement, ils illustrent que nous ne faisons pas seulement face à un problème d'addiction, terme qui enferme encore le jeu dans une dimension clinique, mais à un problème social, pour les jeunes en particulier, avec des dommages collatéraux dans l'entourage direct du joueur : surendettement, problèmes familiaux, difficultés scolaires, etc.

En parallèle, le marché du jeu d'argent continue de se développer avec vigueur, porté par une digitalisation toujours plus grande des pratiques, des tensions concurrentielles renouvelées et l'émergence de nouvelles offres innovantes qui éprouvent parfois les frontières classiques du secteur, à l'image de l'expérimentation des « jeux à objets numériques monétisables » (JONUM) dont la régulation a été confiée par le législateur à l'ANJ ou des débats qui se font jour concernant l'eSport ou les casinos en ligne.

C'est dans ce contexte que l'ANJ a mené ses réflexions, avec l'ensemble des parties prenantes, pour définir les nouvelles orientations de la régulation pour la période 2024-2026. Celles-ci aboutissent à une feuille de route pour l'Autorité articulée autour de trois piliers fondamentaux. Elles placent la **protection des mineurs et la réduction du jeu excessif et des dommages sociaux qu'il engendre au centre de l'action du régulateur, tel un fil rouge inspirant l'ensemble de son action.**

Le premier de ces piliers, qui reflète les enjeux de santé publique de la régulation, appelle à pivoter vers un modèle moins « intensif », c'est-à-dire à viser une diminution drastique de la part et du nombre des joueurs excessifs au sein du marché des jeux d'argent. Cette orientation centrale pour l'ANJ va exiger des efforts importants pour les opérateurs. Elle ne pourra être atteinte sans une politique de régulation cohérente et équilibrée, qui cherche à consolider le modèle français du marché du jeu d'argent.

En parallèle, cela suppose pour l'ANJ de poursuivre son action pour préserver la transparence et l'intégrité du secteur, au premier rang desquelles figure la lutte contre le jeu illégal (**deuxième pilier**) et de renforcer la dimension économique de la régulation pour apporter des solutions aux mutations auxquelles il fait face aujourd'hui (**troisième pilier**).

Ce plan stratégique s'appuie en outre **sur trois socles** qui forment les conditions de réussite de l'ambition qu'il porte : faire de la connaissance scientifique du marché et des pratiques de jeu la boussole de la régulation ; incarner au niveau national et européen une régulation fondée sur le dialogue et la coopération pour impulser le repositionnement du marché ; positionner enfin l'ANJ comme un laboratoire d'une action publique audacieuse, efficace et exemplaire.

La période qui s'ouvre ces trois prochaines années est critique pour le marché français des jeux d'argent : elle peut déstabiliser notre modèle comme le renforcer. Ce plan stratégique, qui a vocation à guider les choix

de l'Autorité et qui sera décliné en une feuille de route opérationnelle identifiant les chantiers concrets à mener durant cette période, doit permettre d'apporter des réponses concrètes aux risques auxquels nous faisons face et de renforcer le modèle français de régulation comme un compromis acceptable entre ouverture et protection.

Sa mise en œuvre fera l'objet d'une évaluation régulière. Elle se traduira sans doute par la formulation par le collège de l'Autorité de propositions d'évolutions législatives ou réglementaires qui paraîtront nécessaires pour tenir le cap qu'il s'est fixé.

A nous de jouer, désormais, pour que, grâce à l'action conjointe et résolue de l'ensemble des acteurs de l'écosystème, le jeu d'argent reste un jeu.

Isabelle FALQUE-PIERROTIN,
Présidente de l'ANJ

1. Les problèmes liés aux jeux d'argent en France, en 2019, note de l'ODJ n°12, 2020

2. De nouveaux résultats devraient être publiés en 2024 dans le cadre de la prochaine enquête « Eropp » conduite par l'OFDT.

Réduire la part du jeu excessif et renforcer la protection des mineurs

La protection des mineurs et la réduction du jeu excessif et des dommages sociaux qu'il engendre est placée au centre de l'action de l'ANJ, tel un fil rouge inspirant l'ensemble de son action. Ce premier pilier qui reflète les enjeux de santé publique de la régulation appelle à pivoter vers un modèle moins « intensif », c'est-à-dire à viser une diminution drastique de la part et du nombre des joueurs excessifs au sein du marché des jeux d'argent.

Les objectifs prioritaires

1. Renforcer l'encadrement de l'activité de jeu et de sa promotion

- Combiner un encadrement strict de l'offre de jeux (monopole et en concurrence) compatible avec un modèle de croissance moins intensif en jeux problématiques et une approche fondée sur le comportement du joueur et ses pratiques de jeu ;
- Limiter l'exposition publicitaire des publics, en particulier les plus vulnérables (dont les mineurs) et favoriser l'émergence d'une éthique de la publicité et du sponsoring ;
- Rendre plus effectives les obligations d'interdiction du jeu des mineurs d'une part et d'identification et d'accompagnement des joueurs excessifs d'autre part sur tous les canaux de distribution, et notamment au sein des points de vente.

2. Recentrer la politique d'accompagnement à la conformité

- Baser la politique d'accompagnement sur une approche par les risques et veiller à la formulation d'objectifs concrets à atteindre au regard notamment des meilleures pratiques du marché ;
- Assurer la sécurité juridique des opérateurs par la mise en œuvre d'une politique de régulation lisible, stable et progressive ;
- Faire évoluer la politique d'accompagnement à la conformité vers un dialogue plus régulier et opérationnel avec les opérateurs.

3. Intensifier l'action répressive

- Amplifier la politique de contrôle des opérateurs légaux en mettant en place une stratégie de contrôle ciblée sur les sujets structurants pour la protection des joueurs qui pourra aboutir à des sanctions prononcées par la commission des sanctions de l'ANJ ;
- Doter la fonction contrôle de l'ANJ des moyens d'action et des outils technologiques pertinents pour accroître sa force de frappe ;
- Renforcer les stratégies de coopération en matière de contrôle avec les acteurs compétents, en particulier avec le SCCJ (Service Central des Courses et Jeux) pour développer sa capacité d'action sur le réseau physique de distribution et les casinos.

4. Renforcer la capacité des joueurs à maîtriser leurs pratiques de jeux

- Poursuivre les actions de sensibilisation et de prévention sur les risques liés à l'usage des jeux d'argent en direction du grand public et des publics les plus vulnérables, en complément de celles mises en œuvre par les pouvoirs publics ;
- Développer une gamme élargie de services de protection du joueur.

Garantir la légalité, l'intégrité et la transparence du marché des jeux

L'ANJ va poursuivre son action pour préserver la transparence et l'intégrité du secteur. Le déploiement d'une stratégie globale de lutte contre l'offre illégale qui a déjà commencé à porter ses fruits sera une priorité. Les risques liés à cette offre illégale justifient en effet qu'elle soit encore plus vigoureusement combattue, à travers des actions complémentaires de celles déjà menées par l'ANJ.

Les objectifs prioritaires

1. Déployer une stratégie globale de lutte contre l'offre illégale

- Intervenir sur l'ensemble de la chaîne des acteurs de la fourniture de cette offre (prestataire de paiement, fournisseurs de technologies, plateformes, etc.) et innover dans les modalités d'action contre cette offre illégale ;
- Développer la coopération avec les autorités judiciaires nationales et les autres autorités européennes ;
- Mener des actions d'information et de prévention pour rappeler l'illégalité et la dangerosité de l'offre illégale.

2. Poursuivre les actions de lutte contre la fraude et le blanchiment des capitaux

- Amplifier les actions de lutte contre la fraude et de lutte contre le blanchiment de capitaux dans les secteurs du marché des jeux d'argent qui relèvent de la compétence de l'ANJ (conformité et contrôle) ;
- Développer une politique de supervision des risques et d'accompagnement à la conformité spécifiques pour les opérateurs proposant des JONUM ;
- Jouer un rôle moteur en matière de prévention et de lutte contre le risque de manipulation des compétitions sportives.

3. Garantir la protection du consommateur

- Renforcer la transparence des opérations de jeux et de leur promotion ;
- Favoriser le règlement amiable des litiges entre les joueurs et les opérateurs via la médiation ;
- Dans un contexte d'accélération de la digitalisation du marché, maintenir, avec le concours de la DGCCRF, un niveau de vigilance élevé concernant les pratiques susceptibles d'être regardées comme déloyales ou non conformes aux exigences du droit de la consommation, en engageant des actions répressives à chaque fois que nécessaire.

Veiller à l'équilibre du marché français des jeux d'argent et de hasard et apporter des solutions aux mutations du secteur

L'évolution permanente du marché et sa complexification nécessitent de renforcer la dimension économique de la régulation pour mieux appréhender les enjeux du secteur et apporter des solutions aux mutations auxquelles il fait face. Il s'agit également de donner une dimension plus opérante au principe d'équilibre des filières qui figure au titre des missions de l'ANJ.

Les objectifs prioritaires

1. Approfondir la capacité d'analyse et d'expertise du régulateur pour mieux appréhender les évolutions du secteur

- Affiner notre connaissance de la situation économique des opérateurs et de l'évolution de la conjoncture du marché et de ses dynamiques ;
- Produire régulièrement des éclairages et des analyses thématiques sur le secteur des jeux d'argent ainsi que des synthèses régulières des chiffres clés du marché des jeux ;
- Positionner l'Autorité en pôle d'expertise et de réflexion pluridisciplinaire sur les jeux.

2. Accompagner l'innovation du secteur des jeux, notamment celle portée par l'expérimentation des JONUM

- Mettre en œuvre le cadre de régulation expérimental relatif aux JONUM et produire un bilan approfondi de cette expérimentation assorti le cas échéant de propositions d'évolution de ce cadre ;
- Développer une capacité de veille sur les nouvelles tendances, pratiques et technologies émergentes dans le secteur des jeux d'argent et accompagner le développement de l'innovation en vue de concilier les enjeux d'attractivité du marché et de protection des joueurs ;

- Animer les réflexions économiques et sociétales permettant de dégager une vision prospective du secteur des jeux d'argent et de l'évolution possible de ses frontières et de ses pratiques.

3. Donner une dimension plus opérante au principe de développement équilibré des filières du secteur des jeux

- Approfondir la connaissance des différentes filières de jeux d'argent et des autres types de jeux (web3 et jeux vidéo en particulier) ;
- Fixer la doctrine d'action de l'ANJ pour veiller au respect de l'exploitation équilibrée des différents types de jeux ;
- Analyser et anticiper les dynamiques concurrentielles du marché, en lien avec l'Autorité de la concurrence, afin d'assurer le bon fonctionnement du secteur.

Trois socles qui sont des conditions de réussite du plan stratégique

Le plan stratégique s'appuie sur trois socles transversaux qui sous-tendent l'action de l'ANJ : la connaissance scientifique du marché et des pratiques de jeu, la nécessaire mobilisation de tous les acteurs en France et en Europe et enfin la capacité de l'ANJ à incarner un laboratoire d'une action publique audacieuse et exemplaire forment les conditions de réussite de l'ambition portée par le plan stratégique.

1

Faire de la connaissance scientifique du marché et de l'analyse des données la boussole du régulateur

- Favoriser la réalisation d'études régulières et indépendantes afin d'approfondir la connaissance du marché et objectiver la réalité du jeu excessif et des dommages sociaux qu'il génère ;
- Renforcer les partenariats avec les structures de recherche en France et à l'international ;
- Mieux exploiter, à des fins de recherche et de connaissance des pratiques, les données mises à disposition de l'ANJ par les opérateurs.

2

Mobiliser l'ensemble des acteurs en France et en Europe

- Nouer avec les acteurs de l'écosystème des jeux d'argent un dialogue régulier et ouvert afin de construire des solutions communes de régulation du secteur ;
- Fortifier la coopération avec les partenaires institutionnels afin de renforcer l'efficacité et la cohérence de la régulation du secteur ;
- Accentuer la coopération avec les autres régulateurs européens autour des meilleures pratiques de régulation.

3

Affirmer l'ANJ comme une autorité efficace et exemplaire

- Améliorer l'agilité de notre modèle de régulation en proportionnant les actes de régulation aux enjeux et en adaptant et simplifiant nos procédures ;
- Développer une culture de l'innovation et des résultats, dans une démarche systématique d'évaluation de notre action ;
- Accroître l'attractivité de l'ANJ en plaçant au centre de notre projet le développement des talents et en offrant un cadre de travail bienveillant.

L'ANJ en bref

Un régulateur au service d'un jeu sûr, intègre et maîtrisé

Statut et organisation

L'ordonnance du 2 octobre 2019 a réformé le cadre légal des jeux d'argent et de hasard en France et a créé l'Autorité nationale des jeux qui s'est mise en place en juin 2020.

L'Autorité nationale des jeux est née de la nécessité de mettre en place une régulation des jeux d'argent et de hasard unifiée et cohérente, dotée de pouvoirs renforcés afin d'assurer une meilleure protection des joueurs.

Tous les acteurs, en monopole ou en concurrence sur le marché français, tous les types de jeux

autorisés (loteries, paris hippiques, paris sportifs, poker) se trouvent ainsi régulés par une même autorité en charge d'un domaine de régulation très étendu et diversifié. Concernant les casinos, l'ANJ est compétente pour contrôler leur politique de jeu responsable.

L'ANJ est une autorité administrative indépendante. Son collège se compose de 9 membres nommés pour 6 ans.

Pour l'exercice de ses attributions, le collège s'appuie sur **trois commissions consultatives permanentes.**

Le médiateur des jeux d'argent propose des solutions aux différends nés dans le cadre d'une opération de jeu entre un joueur et un opérateur de jeux autorisé.

La commission des sanctions de l'ANJ est composée de six membres issus du Conseil d'État, de la Cour de Cassation et de la Cour des comptes, elle est saisie par le collège dans le cadre d'une procédure de sanctions à l'encontre d'un opérateur « ayant manqué ou manquant aux obligations législatives et réglementaires applicables à son activité ». Elle peut prononcer des sanctions telles que l'avertissement, la suspension d'exploitation de jeux ou de l'agrément ou encore des sanctions pécuniaires jusqu'à 5 % du chiffre d'affaires.

Missions

Les missions de l'ANJ s'articulent autour de quatre objectifs :

- Prévenir le jeu excessif et assurer la protection des mineurs
- Assurer l'intégrité des opérations de jeu
- Veiller à l'équilibre entre les différentes filières de jeu
- Prévenir les activités frauduleuses

Equipe

Les services de l'ANJ se composent de **78 agents**

dont **64%** ont été recrutés depuis la création de l'ANJ

40 ans âge moyen

55% d'hommes / **45%** de femmes

CHIFFRES CLES

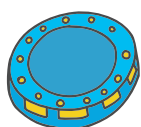
Près
d'**1** Français sur **2**
est joueur

Un produit brut des jeux
de plus de **13 Md€** en 2023
dont **18%** pour les jeux en ligne

16 opérateurs agréés
de paris sportifs,
hippiques
et poker en ligne

55 Md€
de mises

78%
du secteur
est régulé
par l'ANJ



203
casinos



7
clubs de jeux
à Paris



235
hippodromes

Un produit brut des jeux (PBJ)
généré par l'offre illégale
estimé entre

748 M et **1,5 Md€**

1,4 million joueurs à risque,
dont près de 400 000
de niveau pathologique
en 2019 (ODJ)



Autorité nationale des jeux
11 boulevard Gallieni
92130 Issy-les-Moulineaux